

Question concernant le rsa

Par **Mell**, le **01/02/2019** à **14:10**

Bonjour je suis portugaise vivant en France depuis presque 9 ans. Je avais fait la demande de rsa je l ai perçu et la ils me l'ont coupe car titre de séjour non fourni. Je ne comprends pas car je suis ressortissante européenne et donc pas besoin de titre de séjour et j'ai vu sur internet que au bout de 5 ans sur le territoire ont devient résident permanent.

Aidez moi a savoir comment faire.

Merci d avance Cordialement

Amelia

Par **youris**, le **01/02/2019** à **14:27**

bonjour,

le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19778> indique pour l'étranger européen demandeur de RSA comme conditions notamment celle-ci:

- - Avoir [droit de séjour en France](#) et y vivre depuis au moins 3 mois au moment de la demande.

salutations

Par **Mell**, le **01/02/2019** à **15:28**

Merci youris

Mais la mes droits ont été coupé car j'ai pas fourni de titre de séjour . Alors que je vie en France depuis 9 ans et ont ne m'as jamais demander de titre de séjour . Je sais pas quoi faire

..

Par **youris**, le **01/02/2019** à **16:01**

vous n'avez pas besoin de titre de séjour pour vivre en france mais sans doute pas pour y percevoir le RSA.

Par **Mell**, le **01/02/2019** à **16:09**

C'est comeme bizarre car je lai perçu presque 1 an et la ils me réclament le titre de séjour .
JE connais des personnes de l eunion européenne qui ont pas ce soucis j'ai même une soeur
qui a du en faire la demande un moment et ils leur ont réclamer mais la prefecture leur a dit
que elle en avais pas besoin vu que elle est portugaise et vivant en France depuis 10 ans .
J'ai regarder plusieurs forums et bcp des personnes ont ou le même problème